



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.08 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : [snui@snui.fr](mailto:snui@snui.fr) <http://www.snui.fr>

## L'impôt moderne selon Nicolas Sarkozy : vers un retour aux rentiers !

**La fiscalité s'installe au cœur du débat public.** C'est une bonne chose car évoquer l'avenir du modèle social pose deux questions : le niveau de ressources publiques nécessaire à l'action publique (financement des services publics et des solidarités) et la structure de ces ressources (le choix entre impôts directs ou indirects impliquant des conséquences sur rôle de l'impôt dans la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités par exemple...).

Dans son discours du 14 Janvier, **Nicolas Sarkozy annonce un certain nombre de mesures fiscales** qu'il compte mettre rapidement en œuvre s'il est élu : abaissement du seuil du bouclier fiscal à 50 % et extension de son périmètre, abaissement de l'imposition des sociétés, suppression des droits de succession et exonération d'impôt (et de cotisations sociales) des heures supplémentaires. Ces mesures s'inscrivent sans surprise dans le registre du « moins d'impôts » décliné en « moins d'impôts directs, moins d'impôts sur le capital ».

### Abaissement du taux du bouclier fiscal :

Le bouclier fiscal mis en œuvre en 2007 coûtera 400 millions d'euros. 93 000 contribuables en bénéficieront : 77 000, non soumis à l'ISF, se verront rembourser 50 millions d'euros tandis que 16 000 contribuables, soumis à l'ISF, se verront rembourser 350 millions d'euros. Un abaissement du taux à 50 % combinée à la prise en compte de la CSG et de la CRDS auraient deux conséquences : l'augmentation du nombre de contribuables concernés et du coût budgétaire. Il est aisé de voir quels seront les grands gagnants d'un tel dispositif : les quelque 400.000 foyers fiscaux qui se situent dans la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu (aujourd'hui de 48,09 %, demain à 40 %) et certains redevables de l'ISF au patrimoine important dont la gestion est optimisée (le bouclier fiscal aiguise en effet les appétits patrimoniaux). Des contribuables modestes se rangeraient certainement au rang des bénéficiaires de ce bouclier. Mais structurellement, un tel dispositif serait, au moins sur le plan budgétaire, centré sur les contribuables aisés. Quant au coût, s'il est délicat d'avancer une estimation, il n'est pas illusoire de dire qu'il se chiffrera en plusieurs milliards d'euros.

### Droits de succession :

Il conviendrait d'exonérer le fruit d'une « vie de labeur » : il est frappant de constater que les arguments utilisés sont rigoureusement les mêmes que ceux de George Bush lorsqu'il a imposé sa suppression progressive des droits de succession en Avril 2005.

On dénombrait 144.000 déclarations de succession imposables en 2005 sur un total de 537.000 décès. De nombreuses mesures ont déjà été prises (notamment par Nicolas

Sarkozy lorsqu'il était Ministre de l'économie) pour accroître la transmission du patrimoine en franchise d'impôt. Par construction, ces mesures ont bénéficié, tant au niveau des donations que des successions, aux ménages dont le patrimoine était suffisamment important pour donner lieu à imposition. La réalité de la fiscalité du patrimoine a été dressée ainsi : selon le rapport de M. Philippe Marini, Rapporteur général de la commission des finances du Sénat, intitulé « *Succession et donations : des mutations nécessaires* » (rapport n°65 de novembre 2002), globalement, moins d'un quart des successions avaient donné lieu à imposition en 2000. Par ailleurs, près de 90% des transmissions entre époux et 80% en ligne directe (parents à enfants) n'avaient donné lieu à aucune perception de droits. En clair, les fameuses classes moyennes ne seraient pas concernées par cette mesure qui, comme les autres, visent une petite minorité de contribuables déjà gâtées par les récents choix fiscaux. Plus qu'une vie de labeur, c'est globalement bien la rente qui serait ainsi favorisée...

#### Imposition des sociétés :

Il convient d'abord de rappeler que le taux d'imposition des petites et moyennes entreprises est de 15 % (dans la limite il est vrai de 38 120 euros de bénéfices, le taux normal s'appliquant au-delà) et que le taux d'imposition des bénéfices a déjà diminué depuis la suppression de la surtaxe Juppé. Un abaissement supplémentaire du taux de l'imposition des sociétés de 5 points par exemple, coûterait entre 5 et 7 milliards d'euros.

#### Quid après de telles baisses ?

Les conséquences de tels choix sont évidentes : la baisse des recettes et/ou une compensation par l'augmentation d'autres prélèvements. Alors que la dette est systématiquement invoquée en matière de politique économique, il serait en effet illusoire de penser qu'une baisse des recettes ne seraient pas répercutées en baisse brutale et drastique des dépenses publiques ou en hausse d'autres prélèvements.

Pour le SNUI, les annonces de Nicolas Sarkozy sont partielles : ***rien n'est dit par exemple sur la tentation d'augmenter la TVA*** (51 % des recettes fiscales en 2007 !) pour compenser une nouvelle diminution des cotisations sociales. En effet, le relèvement des taux de 5,5 % et de 19,6 % à 25 %, opérerait une imposition supplémentaire de la consommation d'environ 90 milliards d'euros.

On sait que la TVA pèse proportionnellement plus lourdement dans le budget des ménages modestes (qui consacrent tout leur revenu à la consommation) que dans celui des ménages aisés. Le Conseil économique et social a ainsi calculé qu'en matière de TVA, le taux d'effort des 10 % des ménages les plus pauvres est de 8,1 % contre 3,4 % pour celui des 10 % des plus aisés. On imagine quelles seraient ces proportions avec une TVA portée à 25 %...

Injustes socialement car reportant l'économie d'impôt d'une minorité aisée sur une majorité, contreproductif économiquement puisque paupérisant l'action publique et plombant la consommation, les propositions de Nicolas Sarkozy ne surprennent pas, elles inquiètent.